

PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

---

**Arrêté n° 167 SGAR/2013 portant inscription au titre des monuments historiques, des façades et toitures de l'hôtel de Bardines situé 75 à 81, rue de Beaulieu à Angoulême (Charente), des façades et toitures de ses dépendances, du portail et ses guérites, de la cour et du jardin avec ses puits**

---

**La préfète de la région Poitou-Charentes,  
Préfète du département de la Vienne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 31 janvier 2013 portant nomination de Mme Elisabeth BORNE, préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne (hors classe) ;

Vu l'arrêté en date du 28 juillet 1947, portant inscription au titre des monuments historiques de la façade et des toitures de l'immeuble sis 79, rue de Beaulieu à Angoulême (Charente),

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 26 mars 2013,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'hôtel de Bardines situé 75 à 81 rue de Beaulieu à Angoulême (Charente) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de l'intérêt architectural de cet immeuble, l'un des plus remarquable de la ville.

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont inscrits au titre des monuments historiques, les façades et toitures de l'hôtel de Bardines situé 75 à 81, rue de Beaulieu à Angoulême (Charente), les façades et toitures de ses dépendances, le portail et ses guérites, la cour et le jardin avec ses puits figurant au cadastre section A1, parcelles 197, d'une contenance de 3 a 38 ca et 198, d'une contenance de 22 a 33 ca.

Appartenant à Monsieur Philippe Michel Francis Laurent FOUGERE, chef de bureau, demeurant à Angoulême 81, rue de Beaulieu, époux de Madame Odile Marie Geneviève Françoise MARCHAIS, né à Angoulême (Charente), le 29 avril 1958, marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage, reçu par Me BERTRAND, notaire à Angoulême, le 5 juillet 1987.

Celui-ci en est propriétaire par acte de partage passé le 13 avril 1994, devant Maître Laurent METAIS, notaire à Angoulême (Charente) publié au 1er bureau des hypothèques d'Angoulême (Charente), le 6 mai 1994, vol. 1994P, n° 2324.

**Article 2 :** Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques, du 28 juillet 1947 susvisé.

**Article 3 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 4 :** Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Poitiers, le : **14 MAI 2013**

**POUR AMPLIATION 23 MAI 2013**

P/ La Directrice Régionale  
des Affaires Culturelles,  
La Directrice Régionale Adjointe



Claudine TROUGNOU

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES,  
PRÉFÈTE DE LA VIENNE

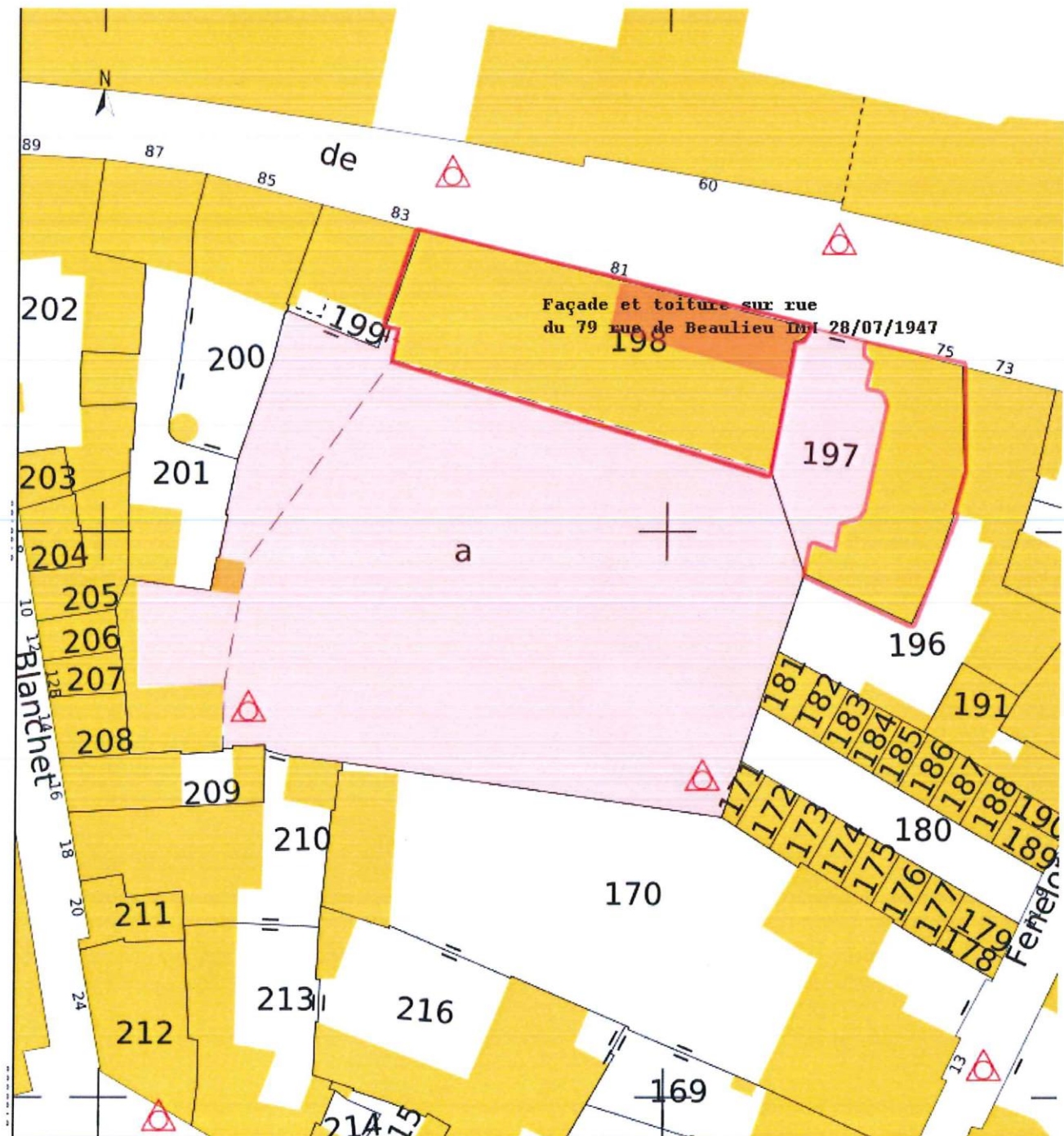


**Elisabeth BORNE**

Plan annexé à l'arrêté n° 167

portant inscription au titre des monuments historiques  
*des façades et toitures de l'hôtel de Bardines à Angoulême (charente) et de ses dépendances,*  
*du portail et ses guérites, de la cour et le jardin avec ses puits*  
Section AI, parcelles 197 et 198

Emprise de la protection décidée (parcelle en rose, façades et toitures des bâtiments en rouge)



Fait à Poitiers, le : 14 MAI 2013